

CHI - CORTE – TATTONE

Tarifs 2021 – USLD

Les prix de journée de la section « Hébergement » habilitée au titre de l'aide sociale de la Collectivité de Corse, qui sont applicables à l'USLD « CHI Corte-Tattone », sont fixés à compter du 1^{er} juin 2021, comme suit :

Sections	Journée TTC
Hébergement :	
- Pour les résidents de + de 60 ans	63.95 €
- Pour les résidents de - de 60 ans	69.54 €
Dépendance¹ :	
- GIR 1-2	21.54 €
- GIR 3-4	13.67 €
- GIR 5-6	05.80 €

Le reste à charge pour le résident correspond au tarif hébergement auquel il convient d'ajouter le ticket modérateur correspondant au GIR 5-6. Ainsi, pour un mois de 31 jours, le reste à charge pour un résident de plus de 60 ans est de $63.95 + 05.80 = 69.75 * 31 = 2\ 162.25$ €.

En cas d'absence du résident pour congés ou maladie, le prix de journée « Hébergement » facturable est le prix de journée applicable diminué du montant du forfait hospitalier.

Le Directeur Général des Services et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Pour en savoir d'avantage et connaître les aides possibles, contact : 04.95.45.05.00

¹ Le GIR ou Groupe Iso Ressources détermine le degré de dépendance de la personne ; le GIR 1 étant le degré de dépendance le plus élevé, le GIR 6 le plus léger.